

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS Du 30 avril 2025 CR N°34

<u>Présent (es)</u>: Mesdames VANEY Nolwenn - CORMERAIS Martine - HACENE Marie -

TORTORA Sandrine

Messieurs – PALLARES Laurent - BOULLE thomas - BREANT Théo (75) -

GILBERT Cédric

Excusés: BOTTONI Pierre - CHENAF Sandrine - COLLE BELTAI Valérie

<u>Invité</u>: MEON Ludovic

COURRIERS AUX CLUBS

A TOUS LES CLUBS:

TOURNOIS MINI-HAND		
US CRETEIL	4 mai	
VILLIERS	4 mai	
SUCY	11 mai	
CHEVILLY LA RUE	18 mai	
HBC CHENNEVIERES	18 mai	
CHAMPIGNY	25 mai	
BRY	15 juin	
ARCUEIL	22 juin	

CHAMPIONNATS MASCULINS

MOINS DE 18 ANS

EXCELLENCE BASSE:

Rencontre CSM Finances 2 / ES Sucy HB du 22-23/03/25 :

Les deux équipes ont match perdu par forfait.

MOINS DE 15 ANS

2^{ème} DIVISION BASSE :

Rencontre Stella St Maur HB 3 / US Fontenay HB du 29/03/25 :

<u>Stella St Maur 3:</u> Vous avez match perdu par forfait.

MOINS DE 13 ANS

4ème DIVISION BASSE:

Rencontre Stella St Maur HB 3 / ASA Maisons-Alfort HB 2 du 29/03/25 :

<u>Stella St Maur 3</u>: Vous avez match perdu par forfait.

MOINS DE 11 ANS

3^{ème} DIVISION

Rencontre CHB Bry / Marolles HB du 29-30 mars 2025

Marolles: Vous avez match perdu par forfait.

CHAMPIONNATS FEMININS

PLUS DE 16 ANS

2^{ème} DIVISION TERRITORIALE:

Rencontre Arcueil / Valenton du 22/03/25 :

La COC entérine le score de 14 – 39 en faveur de Valenton.

La Présidente de la COC 94

Nolwenn VANEY

Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu n'ont pas pris part aux débats.

<u>Voie de recours</u>: Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue Ile de France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par mail (5800000.crl@ffhandball.net) ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par cette commission. Cette réclamation doit être accompagnée du justificatif du virement bancaire correspondant aux droits de consignation fixés dans le MEMENTO FINANCIER, conformément au Guide financier (point 1.5) de la FFHandball.

36 rue Jean Jaurès • 94460 VALENTON • Tél. 01.45.95.90.65 • Courriel : 5894000@ffhandball.net • Site Internet : www.hand94.org